



Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc
67452 MUNDOLSHEIM CEDEX
Tél. 03-88-20-01-70

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire informe

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- D'un représentant des **associations de personnes âgées et de retraités**,
- D'un représentant des **associations de personnes handicapées**
- D'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**,
- D'un représentant de l'**Union Départementale des Associations Familiales**,

Au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- **Dûment mandatées par l'association** pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département,
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social **dans la commune**,
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

DELAÏ IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame le Maire **au plus tard le 13 avril 2026** ou être remise au secrétariat de la Mairie.

Fait à Mundolsheim le 23 Mars 2026



Béatrice BULO

Maire de Mundolsheim

Le Maire de Mundolsheim,
Président du CCAS